

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 octobre 2025

N° 2025 – 41

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation

Le 27/10/2025

Date d'affichage

Le 27/10/2025

Objet de la délibération 2025 - 41 :
Autorisation d'achat de sanitaires publics

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

04 NOV. 2025

Et publication ou notification
du

04 NOV. 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 31 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Absent : Monsieur GUILHOT Stéphane

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'aménagement de la place, Monsieur le Maire propose d'acheter des sanitaires publics.

Plusieurs devis ont été établis.

Il expose de retenir l'offre de l'entreprise SAGELEC pour un montant de 29 900 € HT soit 35 880 TTC.

Il s'agirait d'un sanitaire public en module bois, avec une habillage extérieur type SILVERWOOD (GARANTI 10 ANS), reposant sur une dalle béton.

L'option consuel est d'un montant de 600,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette décision. Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater cette dépense

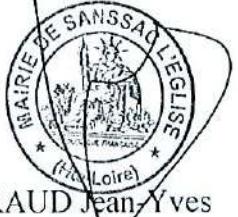
AR Prefecture

043-214302333-20251031-2025_41-DE
Reçu le 04/11/2025

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 31 octobre 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20251031-2025_41-DE
Reçu le 04/11/2025